

## Hukou

En **Chine**, depuis les débuts de l'époque maoïste – mais il existait déjà à l'époque impériale –, le **hukou** est à la fois un passeport intérieur et un permis de résidence permettant à l'État-parti de maîtriser les flux et les **migrations** internes de la population. Un permis de résidence existe aussi au **Vietnam**, avec un nom étymologiquement proche, le *hộ khẩu*.

**Jusqu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle**, en Chine, il s'agissait d'un système d'enregistrement obligatoire, un livret de résidence, qui portait le nom de la localité où le *hukou* avait été enregistré et le statut du *hukou* possédé : agricole ou non agricole. Le *hukou* divisait hiérarchiquement la société chinoise en deux : celle qui détenait un **hukou urbain** (environ un tiers de la population) et les autres. Le *hukou* urbain donnait, avec le droit de vivre « en ville », celui d'acquérir un logement à un prix subventionné, d'envoyer ses enfants à l'école, de bénéficier d'une assurance médicale et d'une indemnité chômage en cas de licenciement. Les *hukous* de Beijing et de Shanghai étaient les plus recherchés. Le **hukou rural** donne le droit de satisfaire ses besoins de consommation en grains. Les **migrants** ruraux installés en ville et dépourvus de *hukou* urbain souffraient de conditions de vie discriminantes et pouvaient être expulsés par la police lors des contrôles.

**Ce hukou, maintenu après le début des réformes d'inspiration libérale des années 1980**, a joué un rôle majeur dans le **développement économique** de la Chine qui s'est appuyé sur la main d'œuvre d'un tiers-monde rural, principal artisan du « **miracle** » **économique** chinois. À Shanghai par exemple, 10 des 24 millions d'habitants n'ont pas le statut de résident.

Toutefois, si le *hukou* est encore en vigueur aujourd'hui, **son application s'est allégée progressivement depuis la réforme de 2001** qui en assouplit les modalités. Si le citoyen peut prouver une résidence prolongée dans une ville où il paie les impôts locaux et où il possède un appartement, il peut y être reconnu localement. Ce sont les gouvernements municipaux qui décident quels sont les critères pour obtenir des droits de résidence permanents dans leur ville. **Le hukou tend à devenir une pièce d'identité ordinaire**, ressemblant par exemple au livret de famille français, et comportant le statut (rural ou urbain), l'adresse légale, et (dans certains cas en tout cas) la profession. Il continue cependant de servir de support à la planification du peuplement, en restreignant l'accès aux plus grandes villes aux personnes titulaires d'un *hukou* enregistré dans des villes de moindre taille.

(ST, MCD), dernières mises à jour (JBB) : juillet 2020, décembre 2022, (SB et CB), novembre 2023.

### Sources

- I. Thireau, article « Enregistrement de la résidence », in Thierry Sanjuan, *Dictionnaire de la Chine contemporaine*, A. Colin, 2006.
- Chloé Froissart, "Le système du *hukou* : pilier de la croissance chinoise et du maintien du PCC au pouvoir", *Les Études du CERI* (Sciences Po) n° 149, septembre 2008

### Pour compléter avec Géoconfluences

- Sur le hộ khẩu vietnamien : Yves Duchère, « L'État-parti et la ville. Le moment post-moderne de l'urbanisation vietnamienne », *Géoconfluences*, janvier 2023.

## **Liens externes**

- Chan, Kam Wing et Zhang, Li, 1999, "The *hukou* system and rural-urban migration in China: process and changes", *The China Quarterly*, vol. 160, p. 818-55.